



## AVIS PUBLIC

### **Entrée en vigueur du Règlement numéro 1236**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal a adopté, le 24 février 2020, le Règlement numéro 1236 *décrétant une dépense et un emprunt de 230 000 \$ pour le prolongement des réseaux de la rue Saint-Antoine.*

QUE la MRC de Montmagny a approuvé le Règlement numéro 1236 le 19 mars 2020.

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le Règlement numéro 1236 le 13 mai 2020.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la soussignée.

QUE le règlement numéro 1236 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce quatorzième jour du mois de mai deux mille vingt.

La directrice du greffe, des  
affaires juridiques et de l'urbanisme,

M<sup>e</sup> Karine Simard, avocate